GROUPE

AFMA

ASSUREUR CONSEIL

ÉTUDIANTS

SOYEZ COUVERTS DURANT VOS ÉTUDES À L'ÉTRANGER !

VALABLE POUR DEMANDE DE VISA



ASSISTANCE VOYAGE 24/7

AVEC AFMA, BÉNÉFICIEZ DE :

- ATTESTATION D'ASSURANCE POUR VOTRE VISA EN PLUSIEURS LANGUES
- COUVERTURE TRÈS LARGE DANS LE MONDE
- PROTECTION DURANT VOTRE PARCOURS ACADÉMIQUE

GROUPE AFMA ASSUREUR CONSEIL

ÉTUDIANT

GÉNÉRALITÉS DE L'OFFRE

Les personnes assurées	Tout étudiant marocain âgé de moins de 35 ans poursuivant ses études à l'étranger dont les parents résident au Maroc
Circonstances d'intervention	Le service d'assistance intervient 24 h/24 et 7 j/7 pour les personnes assurées en cas de maladie, d'accident ou de décès
Territorialité	Le monde entier, y compris le Maroc, pendant les vacances scolaires
Type de couverture	Individuelle
Durée de contrat	Durée ferme de 1 an à 5 ans

GARANTIES D'ASSISTANCE

ASSISTANCE MÉDICALE	
Conseil et orientation médicale par téléphone	✓
Transport sanitaire et retour de la personne assurée au domicile	✓
Prise en charge des frais médicaux à l'étranger pendant les 3 premiers mois	- ***Espace Schengen*** : 350 000 DH - ***Hors Schengen*** : 100 000 DH
Avance pour admission dans une unité hospitalière marocaine	10 000 DH
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	1 titre de transport A/R + 900 DH par nuit / 7 nuits max
Frais de prolongation de séjour en cas d'hospitalisation de l'assuré en dehors de sa ville de résidence	900 DH par nuit / 5 nuits max
Retour prématuré au Maroc à la suite de l'hospitalisation d'un proche parent	1 titre de transport A/R
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS	
Rapatriement et/ou transport du corps de l'assuré	Du lieu du décès jusqu'au lieu d'inhumation au Maroc
Accompagnement de la dépouille au Maroc et à l'étranger	1 titre de transport A/R

GROUPE AFMA ASSUREUR CONSEIL

ÉTUDIANT

SUITE DES GARANTIES D'ASSISTANCE

ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS

Retour prématuré au Maroc suite au décès d'un proche parent	1 titre de transport A/R

ASSISTANCE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DES MOYENS DE PAIEMENT

Avance en cas de perte ou de vol des moyens de paiement	8 000 DH

ASSISTANCE HABITATION (VALABLE UNIQUEMENT EN FRANCE)

Mise en relation de l'assuré avec un prestataire de service en cas de problème lié au : chauffage, électricité, plomberie, portes ou fenêtres, serrurerie, électroménager	Frais de la prestation est à la charge de l'assuré

VALABLE POUR DEMANDE DE VISA